

# PROTECTION ANTICHUTE

SYSTEMES PERMANENTS  
ET MOBILES



**Vandeputte**

**Belgique - Flandre**  
Binnensteenweg 160  
B-2530 Boechout  
T +32 (0)3 820 98 60  
F +32 (0)3 820 98 61  
info.vlaanderen@vdp.com

**Vandeputte**

**Belgique - Wallonie**  
Rue de namur 101  
B – 6041 Gosselies  
T +32 (0)71 25 87 25  
F +32 (0)71 25 87 20  
info.wallonie@vdp.com

**Vandeputte**

**Pays-Bas**  
Postbus 33  
NL – 4900 AA Oosterhout  
T +31 (0)1 62 48 64 00  
F +31 (0)1 62 42 70 50  
info.nederland@vdp.com

**Vandeputte**

**France - Nord**  
2 Route de Crochte  
F – 59380 Socx  
T +33 (0)3 28 60 72 00  
F +33 (0)3 28 64 84 70  
info.france@vdp.com

**Vandeputte**

**France - Ile De France**  
Immeuble Panama  
Parc Tertiaire SILIC  
45 rue de Villeneuve  
F-94573 Rungis  
T +33 (0)1 70 03 36 40  
F +33 (0)1 70 03 36 39  
info.france@vdp.com

Edité par : Vandeputte

Aucune partie de cette édition ne peut être reproduite et/ou publiée par impression, photocopie, microfilm, bande sonore, électroniquement ou par quelque autre moyen que ce soit sans accord écrit préalable.

## INTRODUCTION

De tous les accidents sur le lieu de travail, la chute de hauteur est toujours la première cause de blessures graves ou de décès.

Conformément à la législation européenne, une entreprise doit protéger à la fois son personnel et les tiers contre les chutes en cas de travaux réalisés sur ses terrains, si le risque de chute est présent. Les directives propre a un État membre ou d'entreprise peuvent y déroger si elles sont plus strictes que les européennes.

### Quelles mesures prendre ?

Dans des situations avec risque de chute sur le lieu de travail, il faut ici aussi suivre la hiérarchie de prévention classique. Appliquée à l'élimination du risque de chute, il faudrait pouvoir suivre les étapes suivantes :

- 1 Élimination du danger.** Faire en sorte que les personnes ne doivent plus travailler en hauteur.  
Par ex., prévoir l'accès à une citerne ou à une installation en dessous de la citerne ou de l'installation au lieu d'un trou d'homme au-dessus ;
- 2** Diminuer le risque en prévoyant **une solution collective**, afin de protéger tout le monde sans mesures supplémentaires. Par ex. des garde-corps ,
- 3 Mesures organisationnelles** en utilisant des équipements de travail adaptés. Par ex. un élévateur ;
- 4** Réduire les risques grâce à une solution individuelle, où l'utilisateur doit effectuer des actions spécifiques pour pouvoir commencer à travailler en toute sécurité.  
Par ex. équipements de protection individuelle, installation de points d'ancrage et/ou de lignes de vie fixes, etc.

Les mesures qu'il faut prendre au final peuvent dépendre des facteurs suivants :

- une analyse des risques et risques résiduels correspondants pour chaque lieu de travail qui présente un risque de chute ;
- la faisabilité technique ;
- la fréquence des travaux.

### Pourquoi se protéger contre les chutes ?

#### Systèmes permanents

S'il n'est pas possible de modifier le processus de production pour éliminer le risque de chute, les solutions collectives sont les premières à envisager. Par là, nous entendons surtout des rampes. Nous proposons plusieurs types de garde-corps pour une installation permanente :

- rampe en fibre de verre
- en construction tubulaire galvanisée
- sur mesure en différents matériaux : aluminium, acier, acier inoxydable.

Si une solution collective ne fait pas partie des possibilités, nous pouvons également vous offrir plusieurs solutions individuelles permanentes. L'utilisateur doit alors effectuer des actions spécifiques avant de pouvoir commencer à travailler en toute sécurité. Il doit mettre un harnais et s'attacher au point d'ancrage ou à la ligne de vie, etc. avec le moyen de liaison correct. Pour cela, il doit recevoir les instructions et formations nécessaires afin de garantir une utilisation correcte. Notre gamme comprend toutes les solutions imaginables pour réaliser votre protection antichute fixe. Tant pour une utilisation sur des toits, dans des sites de production, que sur des façades, etc.

- Points d'ancrage individuels fixes
- Lignes de vie à câble vertical et horizontal
- Lignes de vie à rail horizontal et vertical.

#### Systèmes mobiles

Il existe également plusieurs équipements mobiles pour prévoir un point d'ancrage même dans des situations complexes :

- Bras Davit mobiles
- poteaux d'ancrage mobiles (Flexiguard)

#### Le bon choix d'EPI

Le choix des EPI antichute corrects, adaptés aux circonstances (par ex. Atex, EPI FR, etc.) et à l'application (hauteur limitée, travail en hauteur en position assise, etc.) est extrêmement important pour garantir un système sûr. Vandeputte propose depuis de nombreuses années déjà un vaste assortiment d'EPI pour travailler en hauteur.

## Contrôle et réparation de systèmes et d'EPI antichute

Nous pouvons nous charger de la (re)certification et de la réparation des systèmes et EPI pour lesquels notre personnel est formé. En Belgique nous ne pouvons pas faire la recertification des EPI (doit se faire par un SECT).

### L'APPROCHE VANDEPUTTE

Voici un aperçu des différentes étapes lorsque vous faites appel aux experts de Vandeputte pour la sélection de votre protection antichute.

#### 01 | CONSEIL SUR MESURE

Une visite sur place pour élaborer une solution ciblée selon chaque situation. L'interaction avec les éventuels exécutants/utilisateurs est un atout. Car, au final, ce sont eux qui savent comment et quand ils se mettent au travail. Ainsi, la solution que nous offrons répond le mieux possible à leurs besoins. Le cas échéant, Vandeputte peut également prévoir des constructions auxiliaires pour une pose optimale du système de protection antichute en l'absence de structure existante.

#### 02 | DEVIS SUR MESURE

Après la visite sur place, nous pouvons vous fournir un devis détaillé de la solution proposée.

#### 03 | PLANIFICATION ET EXECUTION DE L'INSTALLATION

Le meilleur moment pour procéder à l'installation des systèmes est choisi en concertation. Pour l'exécution des travaux, nous disposons de notre propre personnel qui a suivi les formations nécessaires pour monter les solutions proposées de manière correcte et selon les prescriptions du fabricant.

#### 04 | DOSSIER TECHNIQUE

Après l'exécution, un dossier technique est établi, qui reprend toutes les informations pertinentes sur les systèmes livrés. Ce dossier technique suffit pour la réception des systèmes pour le marché Belge. Pour le marché Belge la loi n'oblige pas de contrôle distinct par un SECT (Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail). Ce n'est qu'après une chute qu'il est obligatoire de faire appel à un SECT.

#### 05 | SUIVI

S'il s'agit de systèmes permanents, tels que lignes de vie et points d'ancrage individuels, nous reprenons ces systèmes dans une base de données et nous vous prévenons chaque année pour l'entretien ou le contrôle. En effet, l'entretien et le contrôle sont obligatoires selon la norme EN365 et les prescriptions du fabricant, et peuvent être réalisées par l'installateur (pas d'obligation pour SECT).

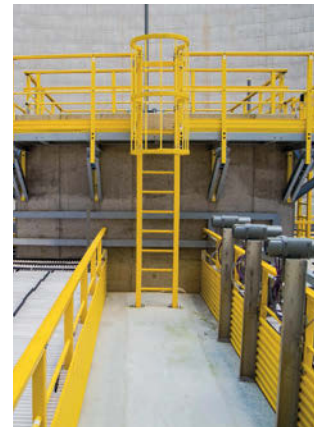
## PROTECTION ANTICHUTE PERMANENTE

### Protection antichute permanente : possibilités et applications

#### Garde-corps :

Si le travail en hauteur ne peut être évité, une protection collective sera toujours préférée à une protection antichute individuelle. C'est possible sous la forme d'un garde-corps. Ce dernier peut être composé de différentes matières premières : fibre de verre légère, aluminium, inox ou acier galvanisé.

Applications : plates-formes, passages en hauteur, postes de chargement et de déchargement, entrepôts.



#### Points d'ancrage fixes individuels :

Il s'agit de points d'ancrage structurels simples à fixer sur des surfaces horizontales, verticales et ou inclinées. Ils sont destinés à un seul utilisateur. Ces points peuvent être fixés dans du bois, du béton ou des structures en acier.

Applications : des points d'ancrage sont multifonctionnels sur des murs, toits, colonnes, etc., bref, à des endroits qui nécessitent régulièrement des travaux (chaque semaine, chaque mois, etc.). Nous pensons ici en particulier au ravalement de façades, au lavage de vitres, à l'entretien et à la réparation de machines et de grues, à l'entretien et à la réparation de toits, dômes, évacuations, etc.



Toits avec couverture



Steeldeck



Dans du béton



### Protection antichute permanente : possibilités et applications

#### Systèmes horizontaux et verticaux à câble

Ces systèmes sont composés d'une protection antichute permanente au moyen d'un câble. Ce dernier est attaché à deux points de suspension ou plus. Cette configuration assure une **protection continue** (pas besoin de détacher le moindre élément pour se déplacer). Le système est adapté à **plusieurs utilisateurs**. Des systèmes horizontaux à câble fléchiront toujours après une chute. Il faut donc disposer d'une profondeur de chute suffisante pour installer de tels systèmes. Le câble existe en acier galvanisé, en inox et en plastique.

**Applications horizontales :** en haut de façades avec de longues fenêtres, pour le lavage de vitres et le ravalement de façades. Ces systèmes sont également parfaits sur des toits pour un entretien général et des réparations, sur des ponts roulants et des voies de grue pour accéder en toute sécurité à la cabine.

**Applications verticales :** ces systèmes peuvent être utilisés sur des pylônes électriques, échelles, puits, fosses et fenêtres avec tout type d'échelle de secours et d'accès avec ou sans crinoline.



Chargement de camions



Entretien sur des toits



Laveurs de vitres



Voies de grue



Entretien d'installations industrielles



Lignes de vie verticales

#### Systèmes horizontaux et verticaux à rail :

Ces systèmes sont composés d'une protection antichute permanente et fixe au moyen d'un rail rigide. La distance entre 2 points de suspension de ces rails sera plus petite que celle entre les points de suspension d'un câble (par ex. un rail pour 2 personnes : un point de suspension à chaque mètre). Vu le caractère rigide du rail, ces systèmes auront une profondeur de chute plus petite que des systèmes à câble. Une raison de choisir le système à rail au lieu du système à câble.

Applications : les mêmes que pour les systèmes horizontaux et verticaux à câble où un fléchissement du système après une chute n'est pas souhaitable s'il n'y a pas la profondeur de chute requise ou lorsqu'un positionnement sur le système est nécessaire (à la verticale).



Entretien d'installations techniques



Entretien sur de toitures



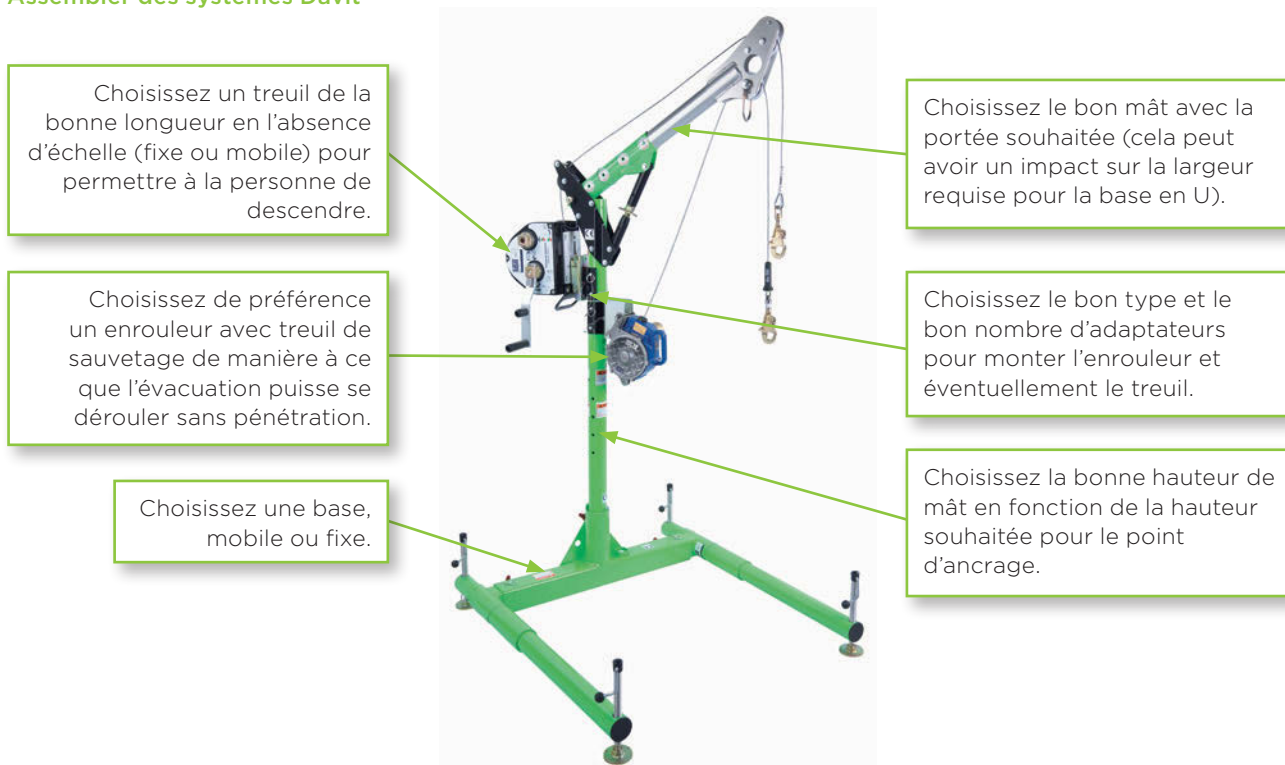
Entretien des pylônes

### Protection antichute mobile : systèmes Davit

Pour certaines applications ou, la pose d'une protection antichute permanente n'est pas souhaitable ou pas faisable, il faut prévoir des points d'ancrage amovibles. Ces systèmes sont composés de bras Davit mobiles qui peuvent être montés sur une large gamme de pieds, de points d'ancrage sur roues, de poteaux d'ancrage et d'ancrages poids morts mobiles. Tous ces systèmes peuvent être équipés de poulies, de poulies avec treuil et de systèmes de descente.

Applications : espaces confinés qui manquent de place pour installer un trépied ou un autre point d'ancrage, accès horizontaux, etc.

#### Assembler des systèmes Davit



#### Systèmes Davit avec pied mobile



Base en U mobile



Base pour trou d'homme



Base avec contrepoids



Base pour véhicule

Bras Davit mobiles avec pied en U. Parfaits là où il n'est pas possible de poser un trépied. Et comme le bras Davit est pivotant, la personne qui pénètre dans l'espace ne doit pas se rendre dans la zone à risque pour s'attacher au point d'ancrage. Elle peut d'abord se protéger, puis seulement après faire pivoter le bras au-dessus de l'entrée.

### Protection antichute mobile : systèmes Davit

#### Systèmes Davit avec pied fixe



Bras Davit mobile en combinaison avec des pieds fixes ou spécifiques. Pour des applications où il n'y a pas de place pour une base mobile. Avec 1 bras Davit et plusieurs pieds permanents, il est possible de sécuriser facilement plusieurs situations avec un seul bras Davit. Il existe des pieds sous la forme de pieds de sol, de pieds de sol incorporés dans le sol, de pieds muraux, de pieds poids morts sur roues, ...

#### Pied mobile pour des installations avec une profondeur de chute limitée



Mât davit mobile qui permet, en association avec un pied fixe ou mobile, de placer temporairement le point d'ancrage plus haut et de limiter ainsi la profondeur de chute. Parfait pour les installations techniques ou l'assemblage de machines de grande taille.

#### Systèmes Davit pour des accès horizontaux



Pour des accès horizontaux, il existe des pinces pivotantes amovibles pour trous d'homme et mâts Davit pivotants. Il existe également des mâts Davit pour une fixation à un point d'ancrage au plafond ou dans un espace confiné pour des applications avec une hauteur limitée au-dessus du trou d'homme ou évacuation horizontale.



## PROTECTION ANTICHUTE MOBILE

### Protection antichute mobile : solutions créées sur mesure

Pour certaines applications où la pose d'une protection antichute permanente n'est pas souhaitable ou pas faisable, il faut prévoir des points d'ancrage amovibles. Ces systèmes sont composés de mâts d'ancrage mobiles ou d'échelles équipées de points d'ancrage. Ces systèmes peuvent être roulés ou déplacés avec un chariot élévateur.

Applications : postes de chargement et de déchargement où le point d'ancrage doit être amovible pour donner accès à des camions ou wagons, installations techniques avec une profondeur de chute limitée, entretien d'avions, de camions, d'installations techniques, etc.



Accès à des camions ou entretien de camions



Mât d'ancrage mobile et dépliant



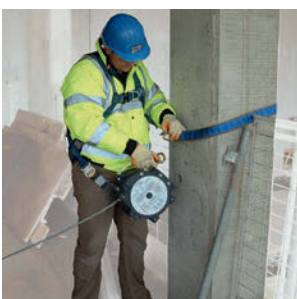
Systèmes aériens sur roues à rail



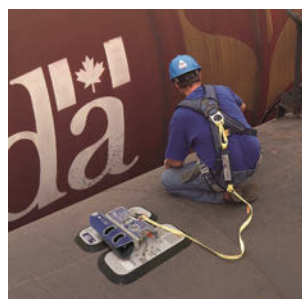
Echelles sur roues avec protection et points d'ancrage collectifs



### Protection antichute mobile : solutions standard



Lignes de vie provisoires



Ancrages à vide avec ligne de vie provisoire



Ancrages poids morts

## LES EPI APPROPRIES

Pour le choix des EPI de protection antichute appropriés, vous pouvez également vous adresser à Vandeputte.

Un système de protection antichute comprend toujours 4 composants :



### 1 | Point d'ancrage

Il s'agit du point auquel il faut s'attacher au moyen d'une ligne de vie ou d'une poulie. La principale caractéristique de ce point est qu'il doit pouvoir résister à 12 kN pendant 3 minutes.

Le point d'ancrage peut être une structure fixe ou être mobile (par ex. boucles d'ancrage, griffes de serrage, trépieds, etc.). Il ne peut en aucun cas être libre (par ex. une échelle).

Choisissez un point d'ancrage qui soit le plus possible à la verticale de la tête. En effet, l'emplacement du point d'ancrage déterminera le facteur de chute.

### 2 | Un moyen de liaison entre l'harnais et le point d'ancrage

La liaison entre l'harnais et le point d'ancrage peut se faire au moyen d'une ligne de vie, d'une poulie ou d'une ligne verticale avec bloqueur.

La fonction principale de la liaison entre le point d'ancrage et le harnais est de parer à une chute éventuelle et de la freiner de telle manière que les forces produites sur le corps soient inférieures à 6 kN.

Conseil : de petites poulies sont préférables pour des hauteurs limitées.



### 3 | Harnais

Seuls des harnais avec sangles aux jambes et aux épaules peuvent servir d'amortisseur de chute. N'utilisez en aucun cas uniquement une ceinture lombaire ou abdominale comme protection antichute. Les points d'ancrage qui peuvent servir à amortir une chute sont marqués d'un " A ".

En choisissant un harnais, faites attention aux points suivants :

- veillez à ce que les **sangles aux jambes comme celles aux épaules soient faciles** à régler, a fortiori si les harnais ne sont pas personnels ;
- **des sangles élastiquées aux épaules** peuvent **améliorer le confort** s'il faut souvent se pencher ou travailler au-dessus de la tête ;
- **des fermetures rapides** sont **plus confortables et aisées à fermer** et à ouvrir que la fermeture plate classique (boucle dans boucle) ;
- **des harnais avec sangles droites pour les jambes coupent moins la circulation** sanguine que des harnais avec sangles pour les jambes dans l'aîne (réduit les effets du traumatisme causé par la suspension).

### 4 | Evacuation

Il ne suffit pas de prendre uniquement les mesures de protection antichute nécessaires. Car, après une chute, une personne ne peut être suspendue plus de 15 à 20 minutes sans avoir la circulation sanguine coupée au niveau des jambes. Cela peut entraîner une septicémie et/ou une perte de conscience (traumatisme dû à une suspension).

Prévoir une évacuation après une chute éventuelle doit faire partie intégrante de l'analyse de chaque situation qui présente un risque de chute. Cela peut avoir lieu en prévoyant un enrouleur avec un treuil, des produits de sauvetage sur place, comme une corde avec enrouleur, une nacelle, des EPI de protection antichute adaptés, une équipe d'intervention spécifique ou des accords avec des tiers, etc. Harnais avec sangles droites pour les jambes et/ou attaches pour pied pouvant se déployer après une chute (à fixer au harnais) et sur lesquelles les pieds peuvent reposer, réduisent les conséquences d'un traumatisme dû à une suspension.



Consultez le catalogue Vandeputte ou rendez-vous sur [www.vdp.com](http://www.vdp.com) pour une vue d'ensemble de tous les EPI de protection antichute disponibles.

### Pourquoi faire entretenir et réparer votre protection antichute ?

Selon les normes européennes, une inspection doit avoir lieu tous les 12 mois ou après une chute par une personne compétente selon les instructions du fabricant. Cette directive est intégralement reprise par les législations nationales et par les fabricants.

**Concernant l'interprétation de la notion de personne « compétente », la Belgique s'écarte des autres pays en ce qui concerne les EPI de protection individuelle contre les chutes** en affirmant que le contrôle doit être réalisé par un Service externe pour les contrôles techniques (SECT) sur le lieu de travail. L'inspection visuelle d'EPI ne peut donc être effectuée pour des clients belges. Des systèmes permanents, tels que points d'ancrage fixes individuels, lignes de vie et systèmes à rail peuvent être contrôlés chaque année en Belgique par l'installateur s'il n'y a pas eu de chute.

En raison de la complexité de l'entretien, la norme EN 364 stipule que l'entretien - s'il est jugé nécessaire par le fabricant - doit être effectué par des personnes qu'il a formées. Concrètement, cela signifie généralement que des personnes qui réparent une protection antichute doivent être formées par le fabricant en question.

Les produits sont susceptibles d'être entretenus/réparés dans les cas suivants :

- pendant l'inspection visuelle, il s'avère qu'un EPI de protection antichute ne répond plus aux critères d'inspection. Généralement, seuls des enrouleurs avec un câble ou des appareils d'évacuation (ou un treuil) entrent en ligne de compte pour une réparation ou un entretien. D'autres produits ne sont généralement pas réparables ;
- le fabricant prescrit par ex. de soumettre préventivement une poulie à une inspection interne à intervalles donnés. Un enrouleur doit alors être ouverte ;
- les enrouleurs en question sont installés à l'extérieur. Même si le fabricant ne prescrit pas de délai fixe à cet effet, il est quand même recommandé dans ce cas de faire réaliser chaque année une inspection interne.

### Pourquoi faire inspecter, entretenir et réparer par Vandeputte ?

#### Un suivi de A à Z clair et structuré

Selon nous, il est important que vous ayez à tout moment une vue d'ensemble de l'état de vos produits nécessitant un entretien. Tous les produits qui arrivent chez Vandeputte sont donc enregistrés et pourvus d'un rapport d'essai. Ainsi, nous pouvons également vous avertir en temps voulu lorsqu'un prochain entretien est souhaitable. Pour toutes vos questions, vous pouvez vous adresser à 1 interlocuteur.

#### Qualité garantie grâce à des techniciens certifiés et expérimentés

Vandeputte travaille avec ses propres techniciens, qui peuvent s'appuyer sur plusieurs années d'expérience. Ils entretiennent exclusivement des marques pour lesquelles ils ont reçu une formation spécifique et sont certifiés par le fabricant en question. Si le fabricant n'a pas d'obligation de certification ou de formation, les instructions sont demandées et le fabricant est consulté avant de commencer l'entretien.

#### Atelier entièrement équipé à Puurs

Notre atelier à Puurs (Belgique) est équipé des outils nécessaires, tels qu'un compresseur d'air respirable, des bancs de test, des stations d'étalonnage pour la détection de gaz et des lave-linge et sèche-linge haute capacité.

#### Délai d'exécution rapide

Pour garantir la réalisation des travaux dans le délai le plus court possible, Vandeputte investit dans un atelier d'entretien qui abrite pas moins de 400 pièces différentes. Et si la pièce recherchée n'est pas en stock, pas de panique, car nous pouvons compter sur des livraisons hebdomadaires de nos fournisseurs.

**Vandeputte**

**Belgique - Wallonie**

Rue de Namur 101  
B - 6041 Gosselies  
T +32 (0)71 25 87 25  
F +32 (0)71 25 87 20  
info.wallonie@vdp.com

**Vandeputte**

**France Nord**

2 Route de Crochte  
F - 59380 Socx  
T +33 (0)3 28 60 72 00  
F +33 (0)3 28 64 84 70  
info.france@vdp.com

**Vandeputte**

**France - Ile De France**

Immeuble Panama  
Parc Tertiaire SILIC  
45 rue de Villeneuve  
F-94573 Rungis  
T +33 (0)1 70 03 36 40  
F +33 (0)1 70 03 36 39  
info.france@vdp.com

**Vandeputte**

**Belgique - Flandre**

Binnensteenweg 160  
B - 2530 Boechout  
T +32 (0)3 820 98 60  
F +32 (0)3 820 98 61  
info.vlaanderen@vdp.com

**Vandeputte**

**Pays-Bas**

Postbus 33  
NL - 4900 AA Oosterhout  
T +31 (0)1 62 48 64 00  
F +31 (0)1 62 42 70 50  
info.nederland@vdp.com